

# MANIER LE BÉTON FRAIS EN SÉCURITÉ



**SNBPE**

SYNDICAT NATIONAL DU BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

## LE BÉTON EST UN MATÉRIAU DE CONSTRUCTION TRÈS COURAMMENT UTILISÉ.

Il permet un travail aisé et rapide.

Il est principalement composé de **matériaux naturels** (ciment, graviers, sable, eau et additifs).

Lors de sa mise en place, le béton frais peut provoquer des **brûlures**, des **allergies** ou des **rougeurs** en cas de contact prolongé avec la peau et les yeux.

Une fois durci, son contact ne présente plus de risque.

### LA RÈGLE D'OR DE LA PROTECTION :

#### ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX

▶ Lors de la manipulation du béton, il est indispensable de se protéger : porter des lunettes, des gants, des bottes et des vêtements couvrants et étanches.



#### QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES YEUX ?

##### RINCER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT À L'EAU CLAIRE

▶ Les vêtements qui ont été imprégnés de béton frais doivent être retirés rapidement et la partie de la peau en contact avec le béton nettoyée correctement.

*Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures...*

# LA RÉGLEMENTATION SELON LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DES BÉTONS PRÊTS À L'EMPLOI COURANTS (BPS, BCP, MORTIERS, COULIS, GRAVES).

Etiquetage selon le règlement (CE) N 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger (CLP):



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : **Danger.**

Composants dangereux : Clinker de ciment Portland, produits chimiques.

Mentions de danger (CLP) :

- H315 - Provoque une **irritation cutanée**,
- H317 - Peut provoquer une **allergie cutanée**,
- H318 - Provoque des **lésions oculaires graves**.

Conseils de prudence (CLP) :

- P280 - Porter des **gants de protection**, un équipement de **protection des yeux**, un équipement de **protection du visage**,
- P302+P352 - en cas de contact avec la peau : **Laver abondamment à l'eau**,
- P305+P351+P338 - en cas de contact avec les yeux : **rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes**. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer,
- P310 - Appeler immédiatement un médecin,
- P333+P313 - En cas d'**irritation ou d'éruption cutanée**: **consulter un médecin**,
- P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une **installation de collecte des déchets autorisée**

**SI MALGRÉ CES PRÉCAUTIONS, IL Y A IRRITATION PERSISTANTE OU DOULEUR :**

**CONSULTER UN MÉDECIN.**

POUR VOUS AIDER À PRÉPARER VOTRE CHANTIER  
ADRESSEZ VOUS À VOTRE PRODUCTEUR DE  
BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE «ORFILA» :  
**+33 (0) 1 45 42 59 59**

<http://www.centres-antipoison.net>



SYNDICAT NATIONAL DU BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

3 rue Alfred Roll  
75849 Paris Cedex 17  
**tel.** 01 44 01 47 01  
**fax.** 01 44 01 47 47  
[www.snpbe.org](http://www.snpbe.org)

Le SNBPE est adhérent à l'UNICEM

